

Filière gestion et affaires consulaires

8. Que les sous-ministres envisagent la création d'une catégorie élargie du service extérieur, laquelle, en plus de comporter l'adjonction de la filière gestion et affaires consulaires à titre de quatrième filière de la catégorie FS, procurerait davantage d'occasions à d'autres catégories représentées au Ministère d'intégrer cette catégorie tout en enrichissant le bassin des employés permutants dans lequel le Ministère pourrait puiser.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Nous avons l'intention de procéder dès cet été à une intégration latérale dans la catégorie FS, ce qui permettrait au personnel qui travaille déjà au Ministère de venir grossir les rangs de cette catégorie, sur la base de leur expérience de travail. Nous étudions aussi les intentions des CO, ES, PM et IS à propos de l'application à leurs catégories du système de nomination à un niveau déterminé. Si nous nous orientons dans cette direction, les passages d'une catégorie à l'autre seront encore facilités.

9. Le Ministère devrait étudier son effectif composé d'agents permutants de la filière gestion et affaires consulaires, d'agents non permutants des catégories CO, ES et AS, et de personnel de soutien permutant, et mettre en place des mécanismes clairs et transparents en ce qui concerne le recrutement latéral, le recrutement interne, les affectations uniques et, dans le cas de la filière gestion et affaires consulaires, les calendriers et les jalons en ce qui a trait à la conversion de l'ensemble de cette catégorie à la catégorie du service extérieur, une fois que la mise en oeuvre de la NGC sera achevée.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Ce sera fait.

10. Le Ministère devrait regrouper en un seul processus son programme de recrutement externe sur les campus pour 1999 à l'intention des catégories FS et GAC, processus comportant des critères d'admission identiques pour ce qui est du niveau d'études et des connaissances linguistiques. Peu à peu, cette façon de faire permettra une plus grande mobilité à l'intérieur de la catégorie et procurera davantage de latitude aux agents chargés des affectations.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Bien que nous ayons l'intention de conserver le système actuel qui combine le recrutement sur les campus à différentes exigences d'entrée pour la processus de l'an 2000, il est évident qu'après la conversion à la catégorie FS, le Ministère devra modifier sa stratégie de recrutement pour toutes les filières du service extérieur.